

Titel: BREV TIL: Vibeke Hjelmslev FRA: Jérôme Lindon (1971-03-08)

Citation: "BREV TIL: Vibeke Hjelmslev FRA: Jérôme Lindon (1971-03-08)", i *Louis Hjelmslev og hans kreds*, s. 1. Onlineudgave fra Louis Hjelmslev og hans kreds:
https://tekster.kb.dk/catalog/lh-texts-kapsel_111-shoot-workidacc-1992_0005_111_9-40_0070/facsimile.pdf (tilgået 31. juli 2024)

Anvendt udgave: Louis Hjelmslev og hans kreds

Ophavsret: Materialet kan være ophavsretligt beskyttet, og så må du kun bruge det til personlig brug. Hvis ophavsmanden er død for mere end 70 år siden, er værket fri af ophavsret (public domain), og så kan du bruge værket frit. Hvis der er flere ophavsmænd, gælder den længstlevendes dødsår. Husk altid at kreditere ophavsmanden.



LES ÉDITIONS DE MINUIT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 325 000 F. - R. C. PARIS 55 B 4488
REP. PRODUCTEUR N° 31592 SÉRIE C-A - N° ENTREPRISE 503 75 106 0111
7, RUE BERNARD-PALISSY PARIS VI^e - TÉL. 222 37 94 - C.C.P. PARIS 180-43

Paris, le 8 mars 1971

JL/SP
7226

Madame Vibeke Hjelmslev
Ørdruphøjvej 40

2920 Charlottenlund (Danemark)

Chère Madame,

Pardonnez-moi ma confusion à votre sujet. J'avais cru comprendre que vous aviez collaboré aux travaux de votre mari. Puisque ça n'est pas le cas, je me demande s'il ne faudrait pas que la traduction de Mme Canger soit présentée par un spécialiste, qui justifie en quelque sorte le fait que nous ayons renoncé à la première traduction. Il me semble, quant à moi, que la seule autorité de Mme Canger, qui est d'ailleurs inconnue en France, ne suffit pas. Ne pourriez-vous, dans ces conditions, obtenir une telle préface de M. Togeby ou d'une personne qu'il pourrait vous indiquer ?

Quant à la question des droits d'auteur, nous avons le choix entre deux solutions :

- Ou bien on en reste au contrat initial avec des droits d'auteur de 10 %. Mais, dans ce cas, nous sommes obligés de mettre à votre charge tous les frais supplémentaires entraînés par cette seconde édition, c'est-à-dire d'une part, la traduction de Mme Canger, d'autre part la nouvelle composition typographique du livre,

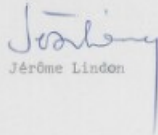
- Ou bien nous ramènerons les droits d'auteur depuis l'origine à 7 %, ce qui nous permettra de prendre à notre charge la totalité de la nouvelle composition et la moitié des frais de traduction.

C'est cette seconde solution que je vous ai proposée parce qu'elle me paraît la plus favorable pour vous. Il ne faut pas perdre de vue, d'autre part, que les ventes des *Prolégomènes*, assez importantes les premières années, ont naturellement tendance à baisser et que nous n'aurions aucune chance de récupérer nos frais dans un délai raisonnable si le pourcentage de 7 % n'était pas appliqué à la première édition.

.../..

Ce qui m'effraie un peu, je vous l'avoue, c'est tout le temps que nous perdons en ce moment et pendant lequel le livre est introuvable en France. Si d'ici huit jours nous n'avons pu arriver à un accord sur les deux points contenus dans cette lettre, je suis d'avis, pour ma part, de réimprimer le livre tel quel et de reporter à l'édition suivante les modifications que nous envisageons actuellement pour celle-ci.

Je vous prie de croire, Chère Madame, à mes sentiments les meilleurs.


Jérôme Lindon